

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE2^e SESSION**QUÉBEC, LE 9 NOVEMBRE 2011**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 9 novembre 2011

Aujourd'hui, à seize heures trente-trois minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 28 Loi modifiant la Loi concernant la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.